



**NATIONS
UNIES**

HS



**Commission des
établissements humains**

Distr.
GENERALE

HS/C/18/8/Add.1
7 février 2001

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Dix-huitième session
Nairobi, 12-16 février 2001
Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**PROGRAMME DE TRAVAIL DU CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES
ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT) POUR L'EXERCICE BIENNAL
2002-2003 ET BUDGET DE LA FONDATION DES NATIONS UNIES
POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003**

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CENTRE DES NATIONS UNIES
POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT)
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003**

Note du Directeur exécutif

Résumé

1. En mai 1999, à la dix-septième session de la Commission des établissements humains, le Centre a présenté une nouvelle vision stratégique qui a été approuvée par la Commission dans sa résolution 17/7 relative à la revitalisation du Centre. Cette vision stratégique était accompagnée d'un nouvel organigramme, ultérieurement approuvé par le Secrétaire général dans son bulletin du 23 décembre 1999 sur l'organisation du CNUEH (Habitat) (ST/SGB/1999/22). Un bilan des progrès accomplis depuis mai 1999 figure dans le rapport du Bureau de la Commission des établissements humains sur la revitalisation du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) (HS/C/18/2/Add.4, annexe I). Toutefois, une récente évaluation effectuée par le nouveau Directeur exécutif, en consultation avec la Direction du Centre, a permis d'identifier un certain nombre de domaines qui auraient besoin d'être renforcés pour permettre au Centre de s'acquitter de son mandat et de mener à bien son programme de travail plus efficacement.

* HS/C/18/1.

K0150118 130201

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Les domaines qui appellent un renforcement sont les suivants : premièrement, améliorer les moyens de suivre la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et de suivre les conditions de logement en général; deuxièmement, développer les moyens de coordonner le développement des connaissances et de la recherche; troisièmement, améliorer la cohérence, la précision et le dynamisme des programmes de formation et de développement des capacités; quatrièmement, améliorer les capacités d'analyse et la définition de politiques dans le domaine de l'économie urbaine, tout en tenant compte de la dimension rurale des établissements humains; cinquièmement, améliorer la coordination des services administratifs, en particulier la gestion financière, le contrôle interne, le suivi et l'évaluation interne, et la gestion de l'information.

2. Pour répondre à ces besoins, le Directeur exécutif propose, dans l'annexe à la présente note, un certain nombre d'amendements au programme de travail du Centre pour l'exercice biennal 2002-2003 (HS/C/18/8). Ces amendements tiennent compte des modifications apportées au plan à moyen terme du Centre pour la période 2002-2005, recommandées par le Comité du programme et de la coordination (CPC) et approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/234 du 23 décembre 2000, et tiennent compte également des observations figurant dans le rapport du Bureau de la Commission (HS/C/18/2/Add.4). Cinq amendements sont proposés :

a) Reformuler l'objectif b) du sous-programme 2, pour tenir compte des activités de formation et de développement des capacités, et ajouter les produits correspondants;

b) Ajouter deux objectifs, h) et i), au sous-programme 2, le premier sur l'économie des villes et les liens entre les villes et les campagnes, et le deuxième sur les finances municipales, et ajouter les «réalisations escomptées», «indicateurs de résultats» et «produits» correspondants;

c) Modifier le titre du sous-programme 2, conformément à la résolution 55/234 de l'Assemblée générale;

d) Ajouter à la liste des produits biennaux le Rapport mondial sur les établissements humains de manière à améliorer les résultats dans le domaine du suivi et du développement des connaissances, conformément à la résolution 55/194 de l'Assemblée générale;

e) Modifier l'annexe au programme de travail intitulée «Liens entre les objectifs et les produits et services et responsabilités organisationnelles pour la réalisation des objectifs des sous-programmes», de manière à tenir compte des modifications qu'il faudra apporter à l'organigramme par suite de l'addition des objectifs et produits susmentionnés aux sous-programmes, dont les plus importantes seront le reclassement du Secrétariat urbain au rang de Division de la recherche, du suivi et de la coordination, la création de Services de la formation et du développement des capacités et de Services de l'économie et des finances municipales, et le renforcement du Bureau du Directeur exécutif adjoint pour qu'il soit mieux à même de coordonner les services administratifs (ce bureau est distinct du Bureau du Directeur de la Division mondiale). S'agissant de la mise en œuvre du programme de travail, les responsabilités des diverses unités administratives du Centre, ainsi que leurs besoins en ressources, sont indiqués plus en détail dans le document HS/C/18/BD/4.

Annexe

AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CENTRE DES NATIONS UNIES
POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS POUR
L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

Les amendements qu'il est proposé d'apporter au programme de travail, présentés ci-dessous, ont été classés dans quatre catégories : objectifs ajoutés aux sous-programmes, produits supplémentaires, modifications diverses et modifications apportées à l'annexe.

A. Objectifs ajoutés aux sous-programmes

Paragraphe 15

Après objectif g) ajouter

Objectif h) : mieux comprendre les conditions économiques dans les villes et les liens entre les villes et les campagnes et concourir à la formulation de politiques, stratégies et programmes améliorés.

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Mieux comprendre les conditions économiques dans les villes et les tendances des politiques urbaines, en particulier pour lutter contre la pauvreté, et formuler des stratégies pour encourager les investissements dans les équipements collectifs et favoriser la création d'emplois.	<input type="checkbox"/> Qualité des documents présentés aux ateliers, des débats et des plans de suivi.
2. Mieux comprendre la situation et la dynamique du secteur urbain informel et formuler des politiques de planification et de gestion urbaine connexes.	<input type="checkbox"/> Qualité des recherches, attestée par les rapports de pairs présentés avant publication, ainsi que des débats se déroulant dans le cadre des ateliers et des plans de suivi.
3. Mieux comprendre les liens entre les villes et les campagnes, en particulier l'impact de l'urbanisation sur les zones rurales et les politiques de planification et de gestion régionales.	<input type="checkbox"/> Qualité des recherches, attestée par les rapports effectués par des pairs avant publication.

Objectif i) : mieux comprendre les finances de l'administration locale et aider à formuler de meilleures politiques, stratégies et programmes.

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat
1. Meilleure compréhension du fonctionnement des services municipaux (financement, tarification et gestion), y compris des liens entre le secteur public et le secteur privé.	❑ Qualité des recherches, attestée par les rapports de pairs établis avant publication.
2. Disponibilité d'outils de financement et de gestion municipale, de bonne qualité et pratiques, à l'usage des autorités municipales.	❑ Qualité et utilité des outils de financement et de gestion municipale, attestées par les observations des usagers réels et potentiels.
3. Mise en pratique par les autorités municipales des avis du PNUE en vue d'améliorer la législation municipale sur les finances et la gestion.	❑ Nombre de gouvernements et d'administrations locales demandant l'assistance du PNUE s'agissant de la législation municipale sur les finances et la gestion.

B. Produits supplémentaires

Paragraphe 10, section B.3

Après le produit* f), ajouter

- g) Tirer les leçons de l'expérience acquise dans le cadre des opérations de financement du logement, dans les pays développés comme dans les pays en développement.

Paragraphe 10, section C.2

Après le produit* a), ajouter

- b) Formation régionale de formateurs et de conseillers pour renforcer les institutions et les organisations participant au programme d'assainissement des logements insalubres en faveur des pauvres.

Paragraphe 16, section B a)

Après le produit* i), ajouter

- ii) Rapport mondial sur les établissements humains (2003).

* Utiliser soit «alinéa» soit «produit» dans tout le texte.

Paragraphe 16, section B c)

Après le produit* vii), ajouter

- viii) Rapport sur les contraintes réglementaires qui entravent la contribution du secteur informel au développement économique des villes et à l'élimination de la pauvreté, dans le cadre d'une bonne gouvernance urbaine;
- ix) Financement, tarification et gestion des services municipaux : évaluation comparée des systèmes, y compris des partenariats entre le secteur public et le secteur privé;
- x) Manuels, guides et autres outils pour développer les capacités des administrations locales et des gestionnaires des villes.

Paragraphe 16, section B d)

Après le produit* i), ajouter

- ii) Atelier sur l'impact des variables et politiques macro-économiques sur les investissements dans l'équipement des villes, la création d'emplois et le relèvement du niveau de vie;
- iii) Séminaire interrégional sur des stratégies visant à créer un climat propice à la productivité du secteur informel, y compris des micro-entreprises et des petites entreprises.

Paragraphe 16, section 3

Remplacer 3. Coopération technique

par C. Coopération technique

Après l'alinéa a) iii) ajouter

- b) Formation de groupe (séminaires, ateliers, colloques) :
 - i) Formation régionale de formateurs et de conseillers pour renforcer les institutions et organisations opérationnelles s'occupant de l'administration des établissements humains et de l'urbanisation;
 - ii) Atelier de formation et de planification à l'intention de fonctionnaires et professionnels nationaux participant au développement et à la gestion durable des établissements humains.

Remplacer b) Projets sur le terrain (nationaux, régionaux, interrégionaux)

par c) Projets sur le terrain (nationaux, régionaux, interrégionaux)

* Utiliser soit «alinéa» soit «produit» dans tout le texte.

Après le produit* c) iv) ajouter

- v) Appui aux institutions de développement des capacités nationales dans le cadre d'une planification stratégique conjointe pour renforcer leur propre efficacité et mettre au point des outils d'apprentissage.

C. Amendements divers et corrections

Page 1

Lire comme suit le titre du rapport

**PROGRAMME DE TRAVAIL DU CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES
ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT) POUR L'EXERCICE BIENNAL
2002-2003 ET BUDGET DE LA FONDATION DES NATIONS UNIES
POUR L'HABITAT ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS POUR
L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003**

PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR LE CENTRE DES NATIONS UNIES
POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT) POUR
L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

Rapport du Directeur exécutif

Table des matières

Remplacer III. SOUS-PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Par III. SOUS-PROGRAMME 2 : DEVELOPPEMENT DURABLE DES
ETABLISSEMENTS HUMAINS

Paragraphe 2, troisième ligne

Remplacer développement urbain durable

par développement durable des établissements humains

Paragraphe 6, avant dernière ligne

Remplacer trois grandes catégories

par trois grandes catégories thématiques

Paragraphe 9, objectif e), premier indicateur de résultats, première ligne

A la fin de la ligne ajouter

du Rapport mondial sur les établissements humains (2003),

* Utiliser soit «alinéa» soit «produit» dans tout le texte.

Paragraphe 9, objectif g)

Le troisième indicateur de résultats devrait se lire comme suit

Nombre de projets et programmes de logement d'autres organisations facilités par le Centre, et montant des crédits pour le développement du logement mobilisés auprès d'autres organisations.

Page 11

Le titre du sous-programme 2 devrait se lire comme suit

DEVELOPPEMENT DURABLE DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Paragraphe 11, deuxième ligne

Remplacer développement urbain durable

par développement durable des établissements humains

Paragraphe 11, neuvième à douzième lignes

Remplacer deuxièmement, contribuer à renforcer les capacités des autorités locales en encourageant et appuyant les politiques, mesures législatives et programmes de décentralisation et une amélioration de la gestion des finances municipales;

par deuxièmement, contribuer à développer les capacités de gestion des autorités locales par des activités de formation et de développement des capacités de gestion, et encourager et appuyer des politiques, mesures législatives et programmes de décentralisation;

Paragraphe 11, dernière ligne

Après autorités

Ajouter

; huitièmement, mieux faire comprendre les conditions économiques dans les villes et les liens entre les villes et les campagnes et concourir à la formulation de politiques, stratégies et programmes améliorés; et, neuvièmement, mieux faire comprendre les finances locales et contribuer à la formulation de politiques, stratégies et programmes améliorés.

Paragraphe 12

Remplacer le texte actuel par

Le sous-programme s'articulera autour de la campagne mondiale sur la gouvernance urbaine, qui permettra de promouvoir des normes de bonne administration des villes et de renforcer les autorités locales. Les activités du sous-programme se répartiront en quatre

grandes catégories thématiques : administration des villes; économie des villes et finances municipales; environnement; gestion des catastrophes.

Paragraphe 13, deuxième et quatrième lignes avant la fin

Remplacer Campagne mondiale pour une bonne administration des villes

par Campagne mondiale sur la gouvernance urbaine

Paragraphe 15, objectif b)

Remplacer le texte actuel par

Contribuer à développer les capacités de gestion des autorités locales par des activités de formation et de développement des capacités de gestion, et encourager et appuyer des politiques, mesures législatives et programmes de décentralisation;

Paragraphe 15, objectif b), deuxième indicateur de résultats

Supprimer et à accroître les recettes des municipalités

Paragraphe 15, objectif b), deuxième indicateur de résultats

Supprimer et de finances municipales

Paragraphe 15, objectif e), réalisations escomptées 1, troisième ligne

Remplacer conditions de logement par l'état des villes

Paragraphe 15, objectif e), premier indicateur de résultats, première ligne

A la fin de la ligne ajouter :

du Rapport mondial sur les établissements humains (2003),

Paragraphe 17

Les deux premières phrases doivent se lire comme suit :

Un certain nombre de services viendront appuyer l'exécution des deux sous-programmes, notamment : la planification, le suivi et l'évaluation du programme; la gestion financière et la mobilisation de fonds; la planification de la mise en valeur des ressources humaines; les services des réunions intergouvernementales et interorganisations; et la gestion de l'information et les communications. Les services d'appui au programme sont assurés par le Bureau du Directeur exécutif, le Bureau de l'appui aux programmes, le Bureau du contrôle interne et des affaires juridiques; par le personnel d'appui dans les bureaux extérieurs; et, pour ce qui est de l'appui administratif, par la Division des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN).

D. Amendements à l'annexe

Section A, section 1 (Services du logement)

Remplacer objectif a) par Partie de l'objectif a)

Remplacer objectif b) : Renforcement des capacités en matière de logement et législation foncière et droit au logement

par Partie de l'objectif b) : Renforcement des capacités dans le domaine du logement, de la législation foncière et du droit au logement

Supprimer

Objectif d) : Financement et crédit

- i) Atelier interrégional sur les systèmes de microcrédit pour les établissements destinés aux groupes à faible revenu;
- ii) Services consultatifs sur les régimes de logement fondés sur l'initiative personnelle, le crédit au logement et les microcrédits pour la construction de logements destinés aux groupes à faible revenu, dans un contexte de sécurité d'occupation.

Section 2 (Service du développement urbain)

Remplacer objectif a) par Partie de l'objectif a)

Objectif b)

Remplacer le texte actuel par :

Partie de l'objectif b) : capacités locales en matière de décentralisation, de gestion et de finance

- i) Elaboration et mise à l'essai de manuels, guides et autres outils de développement des capacités dans le domaine de l'administration locale et de la gestion des villes;
- ii) Consultations entre villes sur le développement urbain durable démontrant les avantages d'une bonne administration des villes.

Page 26, milieu de page

Ajouter

3. Service de la formation et du développement des capacités : sous-programmes 1 et 2

Partie de l'objectif b) du sous-programme 1 : développement des capacités dans le domaine du logement, de la législation foncière et du droit au logement

- i) Développement des capacités pour promouvoir la sécurité d'occupation dans les sociétés en période d'après-guerre.

Partie de l'objectif g) du sous-programme 1 : programmes et projets de logement et d'assainissement des logements insalubres

- i) Formation régionale de formateurs et de conseillers pour renforcer les institutions et les organisations participant au programme d'assainissement des logements insalubres en faveur des pauvres.

Partie de l'objectif b) du sous-programme 2 : capacités locales en matière de décentralisation : législation, gestion et finances

- ii) Appui aux institutions nationales de développement des capacités par une planification stratégique conjointe, le renforcement de leur propre efficacité et la mise au point d'outils d'apprentissage;
- iii) Outils de gestion municipale à l'intention des villes.

Partie de l'objectif g) du sous-programme 2 : gouvernance urbaine et programmes et projets de développement des villes

- i) Formation régionale de formateurs et de conseillers pour renforcer les institutions et organisations opérationnelles dans le domaine de la gouvernance des établissements humains et de l'urbanisation;
- ii) Ateliers de formation et de planification à l'intention de fonctionnaires et professionnels nationaux participant à la gestion et au développement durable des établissements humains.

Section 3 (Secrétariat urbain)

Supprimer la section 3 (Secrétariat urbain)

ajouter une nouvelle section B ainsi conçue

B. Division de la recherche, du suivi et de la coordination (ancien Secrétariat urbain)

1. Services des systèmes de suivi : sous-programmes 1 et 2

Objectif e) du sous-programme 1 : suivi mondial des tendances en matière d'établissements humains

- i) Bases de données fiables et d'accès facile comprenant des indicateurs, des statistiques et d'autres informations sur les conditions de logement et les tendances en la matière, ainsi que sur les progrès accomplis dans la réalisation du volet logement du Programme pour l'habitat;
- ii) Bibliothèque de référence sur les meilleures pratiques et produits d'information connexes à l'intention du public.

Objectif e) du sous-programme 2 : suivi mondial des tendances en matière d'établissements humains

- i) Bases de données fiables et d'accès facile comprenant des indicateurs, des statistiques et d'autres informations sur le développement urbain et les tendances en la matière, ainsi que sur les progrès accomplis dans la réalisation du volet développement urbain du Programme pour l'habitat;
- ii) Bibliothèque de référence sur les meilleures pratiques et produits d'information connexes à l'intention du public.

2. Service de l'analyse des politiques : sous-programmes 1 et 2

Objectif f) du sous-programme 1 : questions intersectorielles de politique générale, questions thématiques et information

- i) Documents d'orientation et lignes directrices sur les questions intersectorielles de fond qui concernent les deux sous-programmes, telles que l'équité entre les sexes et la réduction de la pauvreté;
- ii) Bulletins trimestriels de la revue "Les débats d'Habitat".

Objectif f) du sous-programme 2 : questions intersectorielles de politique générale, questions thématiques et information

- i) Documents d'orientation et lignes directrices sur les questions intersectorielles de fond qui concernent les deux sous-programmes, telles que l'équité entre les sexes et la réduction de la pauvreté;
- ii) Bulletins trimestriels de la revue "Les débats d'Habitat";
- iii) Documentation pour la réunion du Forum urbain (2002);
- iv) Rapport mondial sur les établissements humains, quatrième édition (2003);
- v) Rapport sur L'état des villes dans le monde, troisième édition (2003).

3. Services de l'économie et des finances urbaines : sous-programmes 1 et 2

Objectif d) du sous-programme 1: financement du logement et crédit au logement

- i) Examen des leçons tirées de l'expérience dans le domaine du financement du logement, dans les pays développés et dans les pays en développement;
- ii) Atelier interrégional sur les systèmes de microcrédit pour les établissements à faible revenu;
- iii) Services consultatifs sur des projets de logement auto-assistés, le financement des logements et le microcrédit pour le développement de logements pour les populations à faible revenu dans le contexte de la sécurité d'occupation.

Objectif h) du sous-programme 2 : économie urbaine et régionale

- i) Documents de politique générale sur l'impact de l'urbanisation sur le développement rural;
- ii) Documents de politique générale sur l'agriculture périurbaine;
- iii) Atelier sur l'impact des variables et politiques macro-économiques sur les investissements dans les équipements urbains, la création d'emplois et le relèvement du niveau de vie;
- iv) Rapport sur les contraintes réglementaires qui limitent la contribution du secteur économique informel au développement des villes et à l'élimination de la pauvreté, dans le cadre d'une bonne gouvernance des villes;
- v) Séminaire interrégional sur des stratégies visant à créer un climat propice à la productivité du secteur informel, ainsi qu'aux micro-entreprises et petites entreprises.

Objectif i) du sous-programme 2 : finances municipales

- i) Financement, tarification et gestion des services municipaux : évaluation comparée des systèmes, y compris des partenariats entre le secteur public et le secteur privé;
- ii) Services consultatifs pour améliorer la législation, la gestion et les finances municipales.

Section B (Division de la coopération régionale et technique (bureaux régionaux))

Remplacer cette section par

C. Division de la coopération régionale et technique (bureaux régionaux)

Partie de l'objectif a) du sous-programme 1 : campagne mondiale pour la sécurité d'occupation

- i) Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation et projets connexes opérationnels dans toutes les régions.

Objectif g) du sous-programme 1 : programmes et projets de logement et d'assainissement des logements insalubres

- i) Elaboration de programmes et politiques d'assainissement des quartiers insalubres en Afrique, dans les pays arabes, en Asie et en Amérique latine (10 projets).

Partie de l'objectif a) du sous-programme 2 : campagne mondiale sur la gouvernance urbaine

- i) Campagnes régionales et nationales sur la gouvernance urbaine en coopération avec les partenaires, notamment l'Alliance des villes.

Objectif g) du sous-programme 2 : programmes et projets de gouvernance urbaine et de développement des villes

- i) Projets sur le terrain pour appuyer les stratégies de développement des villes en Afrique, en Asie, en Amérique latine, en Europe centrale et orientale, et dans les pays arabes (15 projets).

Section C

Remplacer C. Division de l'appui aux programmes

par

D. Bureau de la direction exécutive (y compris l'appui aux programmes)
